



## La Bourse sans impôt en PEA



# LA BOURSE SANS IMPÔT EN PEA

Le PEA (plan d'épargne en actions) permet de se constituer et de gérer un portefeuille de valeurs mobilières européennes en franchise d'impôt.

**L**es amateurs d'optimisation fiscale apprécient le PEA, qui procure une exonération totale d'impôt sur le revenu pour les produits capitalisés (dividendes, plus-values, avoir fiscal) issus des actions et fonds actions éligibles au PEA. Avec cette enveloppe fiscale, ils évitent la sévère imposition des plus-values mobilières au barème selon leur tranche marginale. Encore faut-il que les sommes placées y soient effectivement conservées au moins pendant cinq ans. Assorti d'aucun rendement garanti, il présente un risque de perte en capital, inhérent à tout placement en actions. À condition d'avoir un domicile fiscal en



France, un particulier peut ouvrir un PEA auprès d'une banque, d'une société de bourse ou d'une compagnie d'assurance. Chacun des époux ou partenaires de PACS peut en ouvrir un. Compte tenu du plafond des versements à 150 000 euros par plan, un couple soumis à une imposition commune peut verser jusqu'à 300 000 euros.

### MODE D'EMPLOI POUR INVESTIR DANS UN PEA

Les versements sur un PEA sont obligatoirement réalisés en numéraire : espèces, chèques, virements ou prélèvements sur un compte ordinaire. Il n'est donc pas possible d'y transférer des actions inscrites sur un compte-titres ordinaire. Le PEA s'articule autour d'un compte en espèces et

un compte-titres. Il faut d'abord alimenter votre compte espèces, puis passer des ordres d'achat des actions ou/et des fonds éligibles au PEA, qui seront inscrits sur votre compte-titres. Bien sûr, il est possible de conserver des liquidités sur le compte espèces du PEA. Mais elles ne sont pas rémunérées. Les sommes versées sur un PEA doivent être consacrées à l'achat de titres gérés vifs ou gérés collectivement : OPCVM (organismes de placement collectifs en valeurs mobilières). Un PEA peut rester ouvert sans limitation de durée. La date d'ouverture du plan, très importante pour déterminer le régime fiscal, correspond à celle du premier versement. Dans tous les cas, les prélèvements sociaux sont dus à la « sortie » sur les retraits. Ainsi, après huit ans de détention du PEA, les retraits partiels deviennent possibles et n'entraînent pas la clôture du plan (ce qui est le cas avant huit ans). Mais ils interdisent tout versement nouveau. La fraction de plus-value incluse dans le retrait échappe à l'impôt sur le revenu, mais supporte les prélèvements sociaux au taux historique, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

### LOGER LES TITRES DE VOTRE SOCIÉTÉ EN PEA

Le PEA ne se limite pas aux titres cotés. Il est possible d'y investir des titres de sociétés non cotées. Mais, en ce cas, pour loger des titres de son entreprise ou de celle pour laquelle il joue le business angel dans un PEA et/ou dans un PEA PME, l'actionnaire ne doit pas détenir plus de 25 % de la société, directement ou via des sociétés. Au bout de cinq ans de détention, vous pourrez céder ces titres non cotés à l'abri de l'impôt sur les plus-values et des prélèvements sociaux, si le produit de la vente reste dans le PEA. Mais attention au risque de requalification fiscale, si ces titres ont été sous-évalués à la souscription ou lors de l'augmentation de capital.

### IMPOSITION ET CONSÉQUENCES DES RETRAITS SUR UN PEA

Retraits	Fiscalité du gain net réalisé	Situation du Plan
Avant 2 ans	Taux de 22,5 % + PS de 15,50 %	Clôture du plan
Entre 2 et 5 ans	Taux de 19 % + PS de 15,50 %	Clôture du plan
Entre 5 et 8 ans	pas d'IR, PS aux taux historiques (1)	Clôture du plan
Au-delà de 8 ans	pas d'IR, PS aux taux historiques (1)	Maintien, mais impossibilité d'effectuer de nouveaux versements

IR : impôt sur le revenu ; PS : prélèvements sociaux ; (1) taux en vigueur lors de la réalisation des gains.



**À NOTER**

LA FISCALITÉ EST DEVENUE TELLEMENT LOURDE EN DEHORS DU PEA, QUE LA DÉTENTION D'UN PORTEFEUILLE CLASSIQUE PRÉSENTE DE MOINS EN MOINS D'INTÉRÊT POUR LES PARTICULIERS.

**BIEN ALIMENTER VOTRE PEA**

À l'origine franco-français, les titres éligibles au PEA ont pris une dimension européenne. Il s'agit surtout d'actions de sociétés ou d'OPCVM dont le siège social se situe dans un État membre de l'Union Européenne, en Islande, en Norvège et même au Liechtenstein. Voici pour le principe. Maintenant **pour investir,**

**il est possible de piloter en solo son PEA, si l'on est féru de gestion financière et si l'on dispose d'assez de temps. Si tel n'est pas le cas, mieux vaut recourir à la gestion collective** ou donner un mandat de gestion accessible généralement dès 15 000 euros d'épargne. C'est le seul moyen pour profiter de l'expertise des gestionnaires professionnels et

**« LE PEA NE CONCERNE PAS LES PARTICULIERS AYANT BESOIN DE PERCEVOIR DES REVENUS RÉGULIERS »**



ANTOINE TRANCHIMAND, ASSOCIÉ CHEZ K&P FINANCE

**À quels profils d'épargnants s'adressent le PEA ?**

L'enveloppe fiscale du PEA dont l'intérêt s'est renforcé avec la suppression du plafond de cessions exonérées d'impôt pour les plus-values mobilières, s'adresse à toute personne désireuse d'épargner en actions sur le long terme. Compte tenu du délai de détention recommandé pour ce type d'actifs (au moins 5 ans), elle ne concerne pas les particuliers ayant besoin de percevoir des revenus réguliers. Cela étant, le PEA se justifie lorsqu'on souhaite se constituer un bas de laine en effectuant des versements réguliers. Ou lorsqu'on cherche à dynamiser son épargne.

**Si l'on n'a pas saturé son PEA en termes de versement, est-il judicieux d'ouvrir un PEA PME ?**

Pas forcément. Nous préconisons déjà de saturer son PEA classique. Cela permet à un couple de consacrer jusqu'à 300 000

dans deux PEA. Et une fois que les PEA classiques sont alimentés au maximum, il peut être opportun d'ouvrir un PEA PME. Les titres éligibles à cette récente enveloppe fiscale, le sont également au PEA classique. Mais le contraire n'est pas vrai.

**Quel type de gestion préconisez-vous dans ces 2 enveloppes fiscales ?**

Pour optimiser les performances de son PEA classique, nous recommandons la gestion sous mandat donnée à des spécialistes comme par exemple Oddo ou la Banque Rothschild. En fonction du montant confié et des objectifs du mandant, le gérant mettra sur les titres vifs ou sur les OPCVM, voire sur les deux. C'est la bonne solution pour l'investissement en actions, qui demande de la réactivité. L'important consiste à être protégé des baisses et de ne pas rater les hausses de cours.



accéder à certains marchés étrangers. Avec plus de 2 600 Sicav et FCP (fonds communs de placements) éligibles au PEA, le choix est large. À vous de définir votre stratégie en allouant par exemple 50 % de votre épargne aux actions européennes, 30 % aux valeurs moyennes (grandes PME) et les 20 % restant à un secteur bien spécifique (par exemple l'agroalimentaire ou l'environnement). Les meilleurs OPCVM de 2014 ne seront pas forcément les gagnants en 2015. Il est conseillé de sélectionner des fonds ayant au moins cinq ans de performances pour juger dans la durée la bonne gestion des fonds. Toujours pour la sélection, basez-vous sur la notation des fonds, en retenant au minimum 3 étoiles morningstar.fr.

#### **OUVRIRE UN PLAN POUR PRENDRE DATE**

Détenir un PEA ne signifie pas forcément l'alimenter régulièrement avec de gros efforts d'épargne. Si vous n'en avez pas, c'est important d'en ouvrir un, en versant juste une somme symbolique pour acheter quelques titres. Et ce, afin de « prendre date ». Le moment venu, vous pourrez l'alimenter de façon plus importante pour y faire fructifier votre épargne à l'abri de l'impôt. Et surtout au bout de cinq ans de détention, vous pourrez le liquider, au moindre coût fiscal (exonération d'impôt).

Moins coûteux à l'achat que les OPCVM gérés par la concurrence (moins de frais d'entrée), les fonds « maison » de votre banque peuvent être souscrits au moyen de versements programmés, un bon moyen de gommer les effets des fluctuations du marché boursier.

#### **LE PEA PME POUR MISER SUR LES SOCIÉTÉS DE TAILLE MOYENNE**

Si vous avez atteint le plafond de 150 000 euros de versement sur votre PEA, il peut être judicieux d'ouvrir un PEA PME lancé en 2014. Son régime fiscal est identique à celui de son aîné, le PEA classique. Vous pouvez y investir jusqu'à 75 000 euros de titres de sociétés de taille moyenne, ou des SICAV et FCP au moins investis à 75 % dans ce type d'actions. S'il est marié ou pacsé, un couple peut ainsi faire fructifier une épargne de 450 000 euros à l'abri de l'impôt sur le revenu pour les gains résultant des dividendes et plus-values.